# COMMUNIQUÉ

**Pour diffusion immédiate**

**Tourisme Lanaudière se réjouit de l’adoption rapide de la Loi contre l’hébergement illégal**

**Rawdon, le 15 juin 2023 —** Tourisme Lanaudière se réjouit de l’adoption rapide du projet de loi visant à contrer l’hébergement touristique illégal. Depuis le 7 juin dernier, il est désormais interdit, entre autres, aux exploitants de plateformes numériques d’hébergement transactionnelles de diffuser une offre d’hébergement touristique qui ne contient pas le numéro d’enregistrement de l’établissement d’hébergement concerné ni la date d’expiration du certificat d’enregistrement, sous peine d’amendes.

La région de Lanaudière compte près de 1 200 résidences de tourisme qui se conforment à la loi, représentant 1 829 unités d’hébergement en chalets et en condos sur le territoire. Malgré beaucoup d’efforts, l’hébergement illégal constitue encore aujourd’hui une compétition déloyale, et surtout, porte ombrage aux nombreux propriétaires de chalets accrédités qui se conforment sans problème aux règles en vigueur.

**Des retombées économiques importantes pour les régions**

« Au nom de centaines d’entreprises touristiques de Lanaudière qui travaillent très fort afin d’offrir un service sécuritaire, de qualité et respectueux des populations locales, nous tenons à remercier la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, et tous les parlementaires qui ont pris à cœur cet enjeu d’équité, témoigne M. Denis Brochu, directeur général de Tourisme Lanaudière. L’industrie touristique québécoise génère des retombées économiques importantes dans les régions. Les plateformes numériques facilitant la location de lieux d’hébergement constituent un atout, dans la mesure où ils respectent les mêmes règles que celles imposées à nos entrepreneurs. Nous demandons maintenant au gouvernement de s’assurer que la nouvelle loi soit bien respectée. »

En plus de renforcer le respect de la Loi sur l’hébergement touristique, les nouvelles dispositions appuieront davantage Revenu Québec et les municipalités dans la lutte contre l’hébergement illégal. Aussi, dans le contexte où les pratiques à l’égard de l’hébergement collaboratif continuent d’évoluer, des dispositions sont prévues pour que le cadre législatif et réglementaire puisse s’adapter.

Consultez le [communiqué officiel publié par le ministère du Tourisme](https://hotelleriequebec.us17.list-manage.com/track/click?u=823b1bced265ec8df969ccbd1&id=b49f6e368c&e=c1d3f7e666) du 7 juin dernier pour prendre connaissance des changements qui s’appliquent depuis la sanction de la loi.

– 30 —

**À propos de Tourisme Lanaudière**

Tourisme Lanaudière est une association touristique régionale (ATR) reconnue par le gouvernement du Québec. Organisme sans but lucratif rassemblant plus de 400 entreprises et organismes, Tourisme Lanaudière regroupe des gens d’affaires dans l’objectif de faire croître l’économie de la région par le tourisme, en coordonnant l’accueil, le développement et la promotion touristiques.

**Source :** **Marilou Muloin-Robitaille**

Coordonnatrice aux communications et relations de presse

Tourisme Lanaudière

450 834-2535

[muloin-robitaille@lanaudiere.ca](mailto:muloin-robitaille@lanaudiere.ca)